



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2001
Français
Original: anglais

Huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

Berlin, 27 août-5 septembre 2002

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions d'organisation : adoption du Règlement intérieur

Règlement intérieur provisoire

Rectificatif

Article 42

Substituer au texte actuel :

Les représentants désignés par les organisations intergouvernementales et les autres organisations qui ont été invitées à titre permanent par l'Assemblée générale à participer aux sessions et aux travaux de toutes les conférences internationales organisées sous ses auspices ont le droit de participer en qualité d'observateurs, sans droit de vote, aux travaux de la Conférence et de ses commissions.

Article 43

Supprimer cet article.

* E/CONF.94/1.

